



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maisons d'arrêt

Question écrite n° 82780

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la justice sur les inquiétudes que suscite, chez les personnels et familles des détenus, la fermeture de la maison d'arrêt de Laval. En effet, de graves menaces semblent peser sur la pérennité de cet établissement et sa fermeture aurait de graves conséquences économiques et sociales. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement quant à l'avenir de la maison d'arrêt de Laval.

Texte de la réponse

La restructuration du parc immobilier pénitentiaire vise à assurer des conditions dignes de détention, à mettre notre pays en conformité avec les règles pénitentiaires européennes et à garantir la mise en oeuvre des prescriptions de la loi pénitentiaire adoptée en novembre 2009 par le Parlement. Dans ce cadre, la situation des actuels établissements pénitentiaires a fait l'objet d'une étude approfondie. Sensible aux arguments qui sont développés, le ministre d'État a demandé, avant toute décision, une nouvelle étude sur les conditions et le coût d'une mise aux normes de la maison d'arrêt de Laval. Cette nouvelle expertise devra être rendue dans les trois mois.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82780

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 juin 2010, page 7175

Réponse publiée le : 5 octobre 2010, page 10934